

LE CONCOURS 2021

ERACM
ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS
DE CANNES & MARSEILLE

DNSPC

**DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR
PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN**

2021/2024

ENSEMBLE 30

INSCRIPTIONS

ERACM.FR • 1^{ER} DÉC. 2020 > 7 FÉV. 2021

1^{ER} TOUR

MARSEILLE • 6 > 17 AVR. 2021

2^{ÈME} TOUR

CANNES • 1^{ER} MAI > 9 MAI 2021

L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

Créée en 1990, l'ERACM est l'un des 12 établissements publics en France à offrir une formation supérieure diplômante au métier de comédien.

Le projet pédagogique de l'ERACM pose le principe du développement individuel de chaque jeune comédien au sein d'un collectif de travail.

La rencontre avec des artistes aux pratiques différentes et aux esthétiques multiples, l'apprentissage de techniques diverses au service de la représentation ont pour but d'épanouir la personnalité artistique de celui-ci tout en le rendant maître de ses moyens.

Cette approche spécifique repose sur une délicate alchimie : développer l'autonomie du jeune comédien par son contact avec une pluralité d'expériences et forger par là sa capacité d'adaptation aux évolutions permanentes de l'art dramatique. Ce projet n'est rendu possible que grâce à la mise en synergie des enseignements dont la formation du jeune acteur constitue le point de mire.

Le programme pédagogique est articulé, pour chacune des années, autour d'ateliers d'interprétation, de disciplines de bases (corps, voix, espace et dramaturgie), d'ateliers spécifiques (marionnettes, clown) et de rencontres diverses liées à la profession. Une part du projet est constituée par des travaux individuels ou collectifs d'élèves.

L'enseignement proposé est gratuit, les élèves ont le statut d'étudiant et à ce titre peuvent bénéficier de tous les droits liés à ce statut (bourse, sécurité sociale étudiante, service du CROUS...). Chaque promotion est composée de 14 étudiants (7 filles et 7 garçons). Après évaluation dans le cadre du contrôle continu lors des deux premières années, la formation conduit, à l'issue de la troisième année, à l'obtention du DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien).

Les élèves sont également inscrits à l'AMU (Aix-Marseille Université) pour suivre le cursus conjoint et obtenir un DEUST puis une Licence des Arts du Spectacle.



CANNES • MARSEILLE UNE ÉCOLE : DEUX SITES

De par son histoire l'ERACM est implantée à Cannes et à Marseille.

CANNES

L'École développe à Cannes les deux premières années de son cursus axé sur l'acquisition des techniques fondamentales de l'art du comédien. Elle dispose de plusieurs espaces de travail : la Villa Barety et les studios du boulevard de Lorraine.

Sa bibliothèque est complétée par un nouvel espace dédié aux écritures contemporaines jeune public, un département cinéma/séries et le fonds Michel Corvin légué à l'École dans laquelle il a enseigné plus de 23 ans.

MARSEILLE

La troisième année est consacrée à la mise en situation professionnelle et à l'insertion ; elle est implantée à Marseille, à l'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle. L'IMMS est un lieu de formation et d'émergence qui réunit l'ERACM et le Centre de Formation des Apprentis techniciens du spectacle. Ce bâtiment a une superficie totale de 2 500 m² répartis sur 5 niveaux : la salle de spectacle Michel Corvin, complétée d'un studio de répétition, d'un plateau numérique, d'une salle de conférence et de salles de cours.

UNE FORMATION INTÉGRÉE À LA PROFESSION

La connaissance du monde professionnel, l'autonomie des jeunes comédiens et la maîtrise de leur art constituent l'essence du projet pédagogique de l'ERACM dont la finalité est leur insertion professionnelle.

Le corps professoral de l'école est constitué uniquement d'artistes et de professeurs en activité. Le principe d'excellence est la valeur fondatrice qui relie ces artistes aux parcours et aux esthétiques délibérément variées.

Par ailleurs, l'ERACM a créé un réseau d'institutions partenaires (la Friche Belle de Mai, le Festival d'Avignon, le Festival Actoral, le Théâtre de la Colline, le Rond Point, la Mousson d'été...) qui participent au projet pédagogique en renforçant notamment la mise en situation professionnelle des étudiants et en favorisant leur insertion. Ce réseau donne à l'école son caractère de formation supérieure intégrée dans un secteur professionnel en perpétuelle évolution.

L'ERACM travaille également en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement artistique en France (ENSATT, FAI-AR, l'école du TNS divers Conservatoires et CNR...) et à l'étranger.



INSERTION PROFESSIONNELLE

FONDS D'INSERTION POUR JEUNES ARTISTES DRAMATIQUES

Les comédiens sortant de l'ERACM bénéficient durant trois ans de l'aide du FIJAD (**Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques**), financé conjointement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la Culture. Ce dispositif est destiné à faciliter leur insertion professionnelle tout en veillant à leur devenir artistique. Il permet à des compagnies ou à des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERACM. Le FIJAD intervient tant au plan international, national que régional.

PLATEFORME DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ACTEURS

Un nouveau dispositif voit le jour à l'automne 2017, soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication : la **Plateforme de Développement de Projets d'Acteurs - PDPA** - a pour vocation de favoriser la professionnalisation et la création d'activité. Cette plateforme est destinée à favoriser l'émergence et la professionnalisation de jeunes artistes. Elle apportera son soutien en termes de formation, de portage juridique, technique, logistique et administratif aux jeunes diplômés de l'école porteurs d'un projet de création.

CONCOURS - DNSPC

CONDITIONS À REMPLIR

- avoir plus de 18 ans et moins de 27 ans*
 - être titulaire du baccalauréat ou équivalence**
 - justifier d'une formation initiale ou pratique théâtrale d'au moins 1 an
 - s'être présenté moins de 3 fois au concours
 - aucune condition de nationalité n'est imposée
- * au 1er septembre de l'année du concours ** dérogations possibles

PREMIER TOUR

Les candidats doivent préparer :

- soit deux scènes dialoguées :
- une scène extraite d'une œuvre théâtrale écrite avant 1950
- une deuxième scène tirée d'une œuvre théâtrale écrite après 1950.

- soit :

- une scène dialoguée (d'avant ou d'après 1950)
- un monologue théâtral.

Le jury entendra une première scène et, après délibération, demandera éventuellement à entendre la seconde. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Ce dernier ne pourra présenter que les scènes et monologue inscrits dans son dossier.

Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique. Tables et chaises sont à disposition dans la salle.

À l'issue de ce premier tour, les résultats seront accessibles sur le site de l'ERACM et envoyés par mail.

DEUXIÈME TOUR

Une trentaine de candidats sera admise au deuxième tour du concours : stage probatoire de 5 jours et épreuves de jeu libres et imposées.

Au terme de ce stage, 16 candidats au maximum seront retenus. Durant ce deuxième tour, les membres du jury s'entretiendront avec chacun d'entre eux. Le jury s'efforcera d'évaluer plus particulièrement la compétence technique, la disponibilité des candidats et leur capacité à mettre consciemment leur sensibilité au travail. Ces qualités premières conditionnent la faculté de l'interprète à agir de manière crédible, vivante et convaincante dans une situation donnée.

ADMISSION

Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces demandées par le règlement intérieur de l'école.



INSCRIPTION EN LIGNE

- eracm.fr
- rubrique **Le concours**
- lien **Formulaire d'inscription**

INSCRIPTION CONFIRMÉE

À RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS AVANT LE 7 FÉVRIER

- fiche récapitulative de l'inscription en ligne à imprimer et retourner signée
- photo d'identité sur fond clair (4 x 3 cm)
- photocopie des diplômes
- attestation justifiant d'une formation initiale théâtrale
- frais d'inscription (non remboursables) - 50 € par chèque à l'ordre de l'ERACM

À envoyer à l'adresse suivante :

École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille
Villa Barety
68 avenue du Petit Juas
06400 CANNES



ERACM.FR

RAISON SOCIALE

École régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille

Association loi 1901
Non assujéti à la TVA
N° SIRENE : 379 700 446
Code APE : 8542 Z
Licence d'entrepreneur du spectacle : 2 - 140721

CANNES

Villa Barety

68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE

IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle

Friche la Belle de Mai
41 rue Jobin • 13003 Marseille
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

L'ERACM à Marseille est, avec le CFA des Métiers du Spectacle usager de l'**IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle** de la Friche Belle de mai.

L'ERACM à Marseille est résident



L'École régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est subventionnée par :

le Ministère de la Culture
la Région Provence-Alpes Côte d'Azur
la Ville de Cannes
le Département des Alpes-Maritimes
et la Ville de Marseille

